

UNIVERSITÉ MCGILL
DÉPARTEMENT DES LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE, DE TRADUCTION ET DE CRÉATION
Description de cours – 2020-2021

FREN 420
Enjeux de l'écriture littéraire
(*écrire au 21^e siècle : technologie, réalité virtuelle et intelligence artificielle*)

Automne :
mardi-jeudi 10h00-11h25

Professeur : Ollivier Dyens

ollivier.dyens@mcgill.ca

Bureau: Arts 270b

Heures de bureau: Sur rendez-vous

Contenu

Qu'est-ce que l'écriture aujourd'hui dans un monde dématérialisé, là où les technologies posent la question de l'auteur, de l'intention, et de la réception ? Qu'est-ce que l'écriture aujourd'hui dans un univers où l'œuvre peut être immersive, impermanente, tactile ou même créée par des technologies ? Ce séminaire-atelier proposera aux étudiants de réfléchir à ces questions tout en créant des textes littéraires sur des plateformes nouvelles (twitter, réalité virtuelle, blogs, intelligence artificielle, etc.)

IMPORTANT

Ce cours sera enregistré et disponible sur la plateforme MyCourses, mais il se donnera de façon synchrone. La présence en classe est donc vitale à la démarche pédagogique.

Formule pédagogique (en ligne)

1. Cours magistraux, travail individuel, projets individuels ou de groupe, présentations orales.
2. Présentations éclair hebdomadaires par les étudiants et les étudiantes :
 - a. Chaque étudiant.e.s devra à son tour résumer des lectures qui auront été données précédemment.
 - b. À tour de rôle, chaque étudiant.e.s devra poser une question de fond à la classe.
 - c. À tour de rôle, chaque étudiant.e.s devra présenter l'état d'avancement de son travail final et recevoir commentaires et suggestions de la classe.

3. Téléversement hebdomadaire des travaux d'écriture sur la plateforme Slack et discussions subséquentes sur Zoom.
4. Activités de discussion hebdomadaires.

Lectures obligatoires

- *Liste de lecture.* Les étudiant-e-s devront choisir 2-3 livres à explorer à partir de la liste de lecture.

Évaluation

1. Présentations éclair: 25%
2. Téléversement de textes de création créés au moyen de logiciels sur la plateforme Slack et autres devoirs: 25%
3. Travail final : 40%
 - a. Le travail final sera formé de deux parties distinctes. Dans la première, l'étudiant.e devra produire un texte de création (nouvelle, poèmes, ou essai créatif) à l'aide de logiciels (GTP-3, Deep L, Amazon Polly, etc.). Dans la deuxième, l'étudiant.e devra se pencher sur l'impact théorique et philosophique d'une telle création. Que veut dire être humain si le texte créatif est le produit d'une série d'algorithmes ? Quel est l'impact de cette production sur le fait littéraire ? Comment penser la littérature, le libre-arbitre lorsque l'intention et l'esthétisme d'un texte peuvent être programmés ?
4. Présence en classe: 10%

Méthode

Lors des premières semaines, la classe discutera d'enjeux historiques et technologiques. Puis les étudiant-e-s exploreront des logiciels de création, de traduction et de lecture de textes. Chaque semaine, les étudiant-e-s téléverseront leur production et expériences techno-littéraires sur la plateforme Slack. Ils feront part régulièrement à la classe de leurs réflexions et des défis auxquels ils sont confrontés.

Calendrier universitaire

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| ❖ Cours : | mardi : 15h30-17h30 |
| ❖ Début des cours : | mercredi, 2 septembre |
| ❖ <i>Add/Drop deadline:</i> | mardi, 15 septembre |
| ❖ Abandon avec remboursement: | mardi, 22 septembre |
| ❖ Abandon sans remboursement: | mardi, 27 octobre |

❖ Fin des cours :

mardi, 1^{er} décembre

Échéance:

- Remise du projet final :
 - Mardi, 8 décembre

Attention : Les retards seront pénalisés de 5% de la note du travail par jour de retard

Plagiat

« L'Université McGill attache une haute importance à l'honnêteté académique. Il incombe par conséquent à tous les étudiants de comprendre ce que l'on entend par tricherie, plagiat et autres infractions académiques, ainsi que les conséquences que peuvent avoir de telles actions, selon le Code de conduite de l'étudiant et les procédures disciplinaires. (Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.mcgill.ca/students/srr). »

« Les enseignants ne sont pas autorisés à accorder quelque dérogation ou à prendre quelque arrangement particulier que ce soit concernant les modalités de l'examen (ou des examens). Les étudiants qui se croient justifiés de réclamer une telle dérogation ou un tel arrangement (pour ne pas se présenter à un examen, pour en reporter la date, pour en modifier la valeur, etc.) doivent en faire la demande directement auprès du Vice-Décanat aux études de leur Faculté. »

Messages de l'université :

- En cas de circonstances imprévues échappant au contrôle de l'Université, le contenu et les modalités d'évaluation du cours sont sujets à changement.
- Additional policies governing academic issues which affect students can be found in the McGill Charter of Students' Rights. The Handbook on Student Rights and Responsibilities is available at the following URL <https://www.mcgill.ca/students/srr/>